



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS

Section FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion téléphonique du lundi 21 Décembre 2020

Procès-verbal N°4

Membres disponibles ayant pris part à la décision après contact téléphonique :

Mesdames Ghyslaine SALDANA, Agnès IRLA,

Messieurs André LUCAS, Dimitri BRAVO, Raphael CARRUS, Francis DAUSSEING,

Francis MARTINEZ, Jean Claude PRINTANT, Bernard PLOMBAT, André

REALLAND, Jean Paul SCHMIDTT, François IRLA

Monsieur Ahmed M'CHAAR du fait de son rôle de dirigeant du club de UNION des JEUNES SPORTIFS 31 ne pouvant pas participer à cette prise de décision.

.....
Décision suite au courriel du Club de UNION DES JEUNES SPORTIFS 31 en date du Lundi 7 Décembre 2020

- Considérant le courriel en date du **Lundi 7 Décembre 2020 du club N° 851135 UNION DES JEUNES SPORTIFS 31** de leur Président **Monsieur Ahmed CHOUKI** informant le président de la Commission du renforcement de leur effectif suite à la mise en inactivité du club de PIBRAC.

Courrier ci-joint

De : 851135 UNION DES JEUNES SPORTIFS 31 <851135@footoccitanie.fr>

Envoyé : lundi 7 décembre 2020 14:20

À : François IRLA <irla@free.fr>; pierrette.ouvrier@gmail.com

Objet : Engagement équipes UJS suite inactivité Pibrac

Bonjour Pierrette, François,

Tout d'abord je vous remercie pour votre collaboration. Nous avons, avec les dirigeants de Pibrac qui nous rejoignent, la volonté de représenter dignement notre district et notre ligue.

D'ailleurs, une fois le confinement passé j'espère vous retrouver et partager un moment lors de nos matchs.

D'ici là nous souhaiterions faire le point sur les championnats car nous avons beaucoup de joueurs qui nous rejoignent suite à l'inactivité de Pibrac.

District : nous voulons engager une équipe. Nous pouvons toujours recevoir les samedis à 13h à la Faourette.

Ligue R2 : maintien d'une équipe. La forme que vous souhaitez : réintégration de UJS 3 2019/2020 car descente ou reprise de la place de Pibrac avec également un créneau à la Faourette que nous mettrons pour cette équipe.

Je vous remercie par avance pour votre aide et vous souhaite une bonne semaine.

Ahmed Chouki --

Unions des Jeunes Sportifs - UJS Toulouse

ujts@ujts-toulouse.fr -

- Au vu de ce message il apparait que le club de **UNION des JEUNES SPORTIFS 31** possède un effectif permettant la création de nouvelles équipes, et compte tenu de cet élément par leur courrier demande pour nos compétitions LIGUE (et notamment de la place laissée vacante par le forfait en R2 du club de PIBRAC et le championnat R2 n'ayant pas démarré) la réintégration de leur équipe 3 rétrogradée sportivement fin de saison 2019/2020 ou l'intégration d'une autre équipe du club.
- Cette demande certes reçue à titre personnel par le responsable des compétitions Football Diversifié concerne toutefois l'ensemble de la Commission et les compétitions Régionales et doit de ce fait être traitée par cette instance.
- **Suite à cette décision et après demande d'informations auprès des services juridiques de notre LIGUE et considérant les éléments suivants :**
 - Les accessions et relégations, les compositions de poules ont été validées par le Comité Directeur et début de saison,
 - Après la date du 15 août, seule une décision de justice ou l'acceptation d'une proposition de conciliation permet de modifier cette composition (Article 2 des championnats de la LFO – disposition particulière au FUTSAL).
 - Compte tenu également des difficultés actuelles rencontrées et l'incertitude de pouvoir terminer la saison en cours.

La Commission :

→ Ne peut donner une suite favorable à la demande du club de l'UNION des JEUNES SPORTIFS TOULOUSAINS 31 et maintien la composition des groupes des différents championnats dans leur composition initiale.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la L.F.O

**La Secrétaire
Monsieur Jean-Paul SCHMIDTT**

**Le Président Délégué
Monsieur François IRLA**